

# Table des matières

<b>Sommaire</b>	5
<b>Les donations : principes généraux en droits d'enregistrement et de succession</b>	7
André CULOT	
Section 1. Les donations et les droits d'enregistrement	7
Sous-section 1. L'enregistrement	7
§ 1. Avertissement	7
§ 2. L'enregistrement – Son but	7
§ 3. Donations obligatoirement enregistrables	8
§ 4. Quelles sont les donations imposables en droit d'enregistrement?	8
§ 5. Présentation d'un acte faisant titre de la donation à la formalité de l'enregistrement	10
§ 6. Cas particulier du don manuel	11
§ 7. Cas particulier de la donation indirecte	12
§ 8. Cas particulier du pacte adjoint	12
§ 9. Synthèse	13
Sous-section 2. La perception	14
§ 1. Régime applicable – Critères	14
§ 2. Mentions obligatoires	16
§ 3. Tarifs applicables – Réductions – Exemptions – Tableau récapitulatif	17
§ 4. Base imposable	22
Section 2. Les donations et les droits de succession	28
Introduction	28
Sous-section 1. Principes généraux	28
§ 1. Première règle	28
§ 2. Deuxième règle	28
§ 3. Troisième règle	29
Sous-section 2. Conditions d'application de l'article 7	29

Sous-section 3. Libéralités visées	29
§ 1. L'élément intentionnel ou <i>animus donandi</i>	30
§ 2. L'élément matériel: l'appauvrissement et l'enrichissement	30
Sous-section 4. Libéralités – Donation – Acte à titre gratuit	31
Sous-section 5. Application de l'article 7	31
§ 1. Libéralités visées	31
§ 2. Libéralités exclues du champ d'application de l'article 7	32
§ 3. Non-paiement du droit d'enregistrement de donation	34
§ 4. Donataire décédé avant le donateur	35
§ 5. Preuve de l'existence des donations	35
§ 6. Preuve relative à la personne du donataire	35
§ 7. Preuve contraire à l'existence des donations	35
§ 8. Preuve de la date des donations	35
§ 9. Règles de perception	36
§ 10. Redevable des droits et amendes	37
§ 11. Conséquence en cas d'absence de déclaration	37
§ 12. Donations sous conditions suspensives ou à terme suspensif – Incidence des législations régionales	37
§ 13. Conséquences des règles relatives au rapport	38
§ 14. Conséquences des règles relatives à la réduction	39
Section 3. Clauses particulières	40
Sous-section 1. Le droit de retour	40
Sous-section 2. La réserve d'usufruit	41
Sous-section 3. La clause d'accroissement ou de réversion d'un usufruit	42
§ 1. Donation d'un immeuble avec réserve d'usufruit au profit du dernier survivant des donateurs	42
§ 2. Donation d'un immeuble avec réserve d'usufruit au profit du donateur et réversion sur la tête d'un tiers	42
§ 3. Donation d'un usufruit au profit de deux personnes avec clause d'accroissement au profit du dernier survivant des donataires	42
Section 4. Divers	43
Sous-section 1. Mesure anti-abus de droit	43
Sous-section 2. Requalification	43
Sous-section 3. Exemple de requalification	44

Sous-section 4. Simulation	44
Sous-section 5. Exemple de simulation	45
<b>La fiscalité des donations en Région wallonne</b>	47
Jean-Pierre BOURS et Frédéric MAGNUS	
Introduction	47
<b>Chapitre I</b>	
Réductions de taux et exemptions en matière de donations immobilières	49
Section 1. Donation de l'habitation familiale du donateur	49
Sous-section 1. Tarif préférentiel	50
Sous-section 2. Conditions de fond	50
§ 1. Donataires visés	51
§ 2. Totalité de la part du donateur en pleine propriété	51
§ 3. Caractéristiques de l'immeuble	52
§ 4. Résidence du donateur dans l'immeuble	52
Sous-section 3. Base imposable	52
Sous-section 4. Abattement	53
Sous-section 5. Réserve de progressivité	53
Sous-section 6. Conditions de forme	54
Section 2. Donations de bois et forêts	54
Section 3. Donations en faveur de certaines personnes morales ou certains organismes publics	58
Sous-section 1. Donations en faveur d'autorités publiques	58
§ 1. Tarif de 5,5 % – art. 140, alinéa 1 <sup>er</sup> , 1 <sup>o</sup> , C. enreg.	58
§ 2. Tarif de 0 % – art. 140, alinéa 1 <sup>er</sup> , 1 <sup>o</sup> <i>bis</i> , C. enreg.	58
Sous-section 2. Donations en faveur de certaines personnes morales ou fondations	59
§ 1. Tarif de 7 % – art. 140, alinéa 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>o</sup> , C. enreg.	59
§ 2. Tarif de 100 € – art. 140, alinéa 1 <sup>er</sup> , 3 <sup>o</sup> , C. enreg.	59
§ 3. Tarif de 1,10 % – art. 140, alinéa 1 <sup>er</sup> , 4 <sup>o</sup> , C. enreg.	60
§ 4. Conditions à respecter par les personnes morales ou fon- dations concernées	60
Sous-section 3. Conditions de forme	61
§ 1. Donation consentie à une association sans but lucratif	61
§ 2. Donation consentie à une fondation privée	62

Sous-section 4. Sanctions	62
<b>Chapitre II</b>	
Réductions de taux et exemptions en matière de donations mobilières	62
Section 1. Dispositions générales	62
Sous-section 1. Principe	63
Sous-section 2. Objet de la donation	64
Sous-section 3. Donation avec réserve d'usufruit	66
Sous-section 4. Les donations sous condition suspensive ou à terme suspensif	67
§ 1. Les donations à terme	69
§ 2. Les donations sous condition suspensive	69
Sous-section 5. La base imposable	78
Sous-section 6. La mesure anti-abus	79
Sous-section 7. La réserve de progressivité	79
Section 2. Donations d'entreprises	80
Sous-section 1. Tarif de 0%	81
Sous-section 2. Donataires visés	81
Sous-section 3. Objet de la donation	81
§ 1. Entreprise exploitée en personne physique	82
§ 2. Entreprise exploitée en société	89
Sous-section 4. Conditions de maintien du tarif réduit	96
§ 1. Poursuite d'une activité admise	96
§ 2. Préservation de l'emploi	97
§ 3. Conservation de la consistance de l'entreprise	97
§ 4. Maintien de l'affectation des immeubles (entreprises en personne physique)	98
Sous-section 5. Conditions de forme	99
§ 1. Recours à l'acte authentique	99
§ 2. Remise préalable d'une attestation gouvernementale	99
§ 3. Demandes de renseignements	101
§ 4. Déclaration de conformité à l'issue de la période probatoire	101
Sous-section 6. Sanctions en cas de non-respect des conditions de maintien	102
§ 1. Perte du tarif réduit	102
§ 2. Paiement anticipé du tarif ordinaire	103

§ 3. Rétrocession au donateur	103
Section 3. Donations en faveur de certaines personnes morales ou certains organismes publics	104
Conclusion	104
<b>La donation de biens meubles en Région flamande et Région de Bruxelles-Capitale : aspects fiscaux comparés</b>	107
Caroline PRÜM	
Introduction	107
Section 1. Analyse comparative des dispositions flamandes et bruxelloises	109
Sous-section 1. Critère de localisation	109
Sous-section 2. Taux forfaitaires réduits	110
Sous-section 3. Base imposable	110
Sous-section 4. Mesure anti-abus – Donation immobilière avec charge	114
Sous-section 5. Absence de réduction pour enfant à charge	116
Sous-section 6. Réserve de progressivité – donations successives	117
Sous-section 7. Condition de forme	119
Sous-section 8. Cumul de progressivité – succession	119
Section 2. Pièges régionaux	120
Sous-section 1. Notion de cohabitant	121
Sous-section 2. Beaux-enfants	123
Sous-section 3. Adoption simple	124
Sous-section 4. Mesure anti-abus contenue dans l'article 4, 3 <sup>o</sup> , du Code des droits de succession	125
Conclusion	129
<b>La donation et ses impacts successoraux</b>	137
Isabelle DE STEFANI et Philippe DE PAGE	
Section 1. Préambule	137
Section 2. La donation – Définition et éléments constitutifs généraux	138
Section 3. Le donateur	142
Section 4. Le donataire	142
ANTHEMIS	263

Section 5. L'acte notarié	143
Section 6. Le don manuel et la donation indirecte	145
Section 7. La donation déguisée	147
Section 8. La donation à terme et la donation sous condition	148
Section 9. La masse successorale – Les effets successoraux de la donation	155
Sous-section 1. Le droit de retour légal	155
Sous-section 2. La réduction des donations	161
Sous-section 3. Le rapport ou la dispense de rapport des donations	169
Sous-section 4. Le cas très particulier de l'article 918 du Code civil	177
Sous-section 5. Quelques exemples pratiques	182
§ 1. La combinaison d'une donation rapportable en nature avec une donation rapportable en moins prenant	182
§ 2. La donation rapportable en nature et le droit fiscal	184
§ 3. La réduction d'une donation rapportable	184
Sous-section 6. Conclusions	190
Section 10. Les moyens de limiter les risques induits des différentes techniques de rapport	190
Sous-section 1. La donation conjointe et concomitante à tous les héritiers	190
Sous-section 2. La donation avec réserve d'usufruit	191
Sous-section 3. La donation mobilière, avec obligation de rapport en nature	192
Section 11. La rédaction d'acte – Quelques clauses utiles	194
Sous-section 1. Le droit de retour	194
Sous-section 2. Le pacte adjoint	199
Sous-section 3. La jouissance – L'usufruit réservé	201
Sous-section 4. La donation d'un portefeuille de titres et la clause de subrogation	203
Section 12. Modèles	210
Sous-section 1. Exemple d'acte de donation avec réserve d'usufruit	210
Sous-section 2. Exemple de pacte adjoint	214
Sous-section 3. Exemples de clauses 918 du Code civil	215
Sous-section 4. Exemple de clause de rapport portant sur les biens subrogés en matière de donation mobilière rapportable	217
Sous-section 5. Exemple de clause subrogatoire	218

<b>Les donations dans un contexte international</b>	219
Patrick WAUTELET	
Section 1. Comment le droit international privé appréhende-t-il les donations?	219
Section 2. Quel est l'impact des considérations fiscales?	220
Section 3. Peut-on choisir le droit applicable à une donation?	222
Sous-section 1. La donation comme contrat	222
Sous-section 2. Le choix de la loi applicable à la donation	226
Sous-section 3. Les restrictions à la liberté de choix et à l'application de la loi choisie	227
Sous-section 4. Le statut de la donation en l'absence de choix de loi	229
Section 4. Le traitement des donations complexes	230
Sous-section 1. La donation avec charge	231
Sous-section 2. La donation avec réserve d'usufruit	233
Sous-section 3. La donation <i>de residuo</i>	235
Sous-section 4. La donation à cause de mort	236
Section 5. Les donations entre époux sont-elles soumises à un régime particulier?	237
Section 6. Est-il souhaitable ou nécessaire de recourir à la donation notariée?	239
Section 7. Quel accueil la Belgique réservera-t-elle à une donation effectuée à l'étranger?	244
Section 8. Que faire si l'une des parties à la donation est un mineur ou un incapable?	251
Section 9. Quelles conséquences le décès du donateur entraîne-t-il?	253
Section 10. Que se passe-t-il au décès du donataire?	256